

# Maîtriser la DOETH (Déclaration de Travailleurs Handicapés)

**Durée:** 1 jours (7h) **Tarif**: 550 € HT

Réf: F0516

## **Objectifs**

- Appliquer les obligations légales et les nouvelles règles applicables depuis le 01/01/2021
- Remplir, calculer et déclarer le DOETH via la DSN

#### **Programme**

- Les obligations légales
- Répondre à l'obligation d'emploi
- Accord d'entreprise et convention AGEFIPH
- Comprendre les règles de contribution pour 2020-2024
- Effectif d'assujettissement
- Règlement de la contribution

#### Période transitoire 2020-2024

- Un mécanisme d'écrêtement
- Calcul de la contribution

#### Remplir, calculer, déclarer la DOETH en DNS

- Modalités de déclaration des informations liées aux **BOETH**
- Modalités de déclaration des autres informations
- Modalités de déclaration de l'OETH

### Démarche pédagogique

Alternance d'exposés théoriques et de cas pratiques.

Formateur : Formateur sélectionné par le CEPPIC pour ses compétences techniques et son expérience significative, tant sur le sujet traité qu'en matière de pédagogie.

#### **Public**

Gestionnaires de paie, RH, assistants RH. Toute personne en charge de la déclaration de travailleurs handicapés

# **Prérequis**

Pas d'exigence spécifique

## Modalités d'évaluation

Evaluation des acquis tout au long de la formation avec des exercices pratiques et des quizz.

Chaque participant complète également un test de positionnement en amont et en aval pour valider les compétences acquises.

**5 453** personnes formées en 2022

#### Dates de session

Nous consulter



194, rue de la Ronce 76230 ISNEAUVILLE



www.ceppic.fr



Toutes nos formations sont réalisables sur mesure en intra-entreprise

CONTACT **Ophélie HIRACHE** 02.35.59.44.15 ophelie.hirache@ceppic.fr



